

University of San Diego

Digital USD

---

Tome 1

Manuscripts de Marguerite Durand

---

1931

## L'Ecole laïque

Marguerite Durand

Michèle C. Magnin

University of San Diego, [mmagnin@sandiego.edu](mailto:mmagnin@sandiego.edu)

Follow this and additional works at: <https://digital.sandiego.edu/durand-tome1>



Part of the [Feminist, Gender, and Sexuality Studies Commons](#), [History of Gender Commons](#), [Journalism Studies Commons](#), [Labor History Commons](#), [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Social Work Commons](#)

---

### Digital USD Citation

Durand, Marguerite and Magnin, Michèle C., "L'Ecole laïque" (1931). *Tome 1*. 8.

<https://digital.sandiego.edu/durand-tome1/8>

This Transcription is brought to you for free and open access by the Manuscripts de Marguerite Durand at Digital USD. It has been accepted for inclusion in Tome 1 by an authorized administrator of Digital USD. For more information, please contact [digital@sandiego.edu](mailto:digital@sandiego.edu).

## L'École laïque

Depuis la promulgation de la loi disant que serait commémoré en 1931 le cinquantenaire des lois qui ont créé l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire et célébré le centenaire de la naissance de Jules Ferry, pas un jour ne s'est passé sans que des articles de presse, des conférences, des discours, des cérémonies privées ou officielles n'aient attiré l'attention publique sur l'œuvre la plus importante peut-être de la République : l'organisation de l'instruction du peuple.

*[Texte en italique barré dans le manuscrit original, rétabli par nous]*

*Partout en France, on a donc célébré, on célèbre et l'on célébrera cette année le cinquantenaire de l'école laïque.*

*M. Créteaux, le sympathique, l'actif maire de Pierrefonds, M. Créteaux, l'un de ces maires qui aiment véritablement la commune qu'ils administrent et tiennent à ce qu'elle soit toujours, passez-moi le mot, à la page, a pensé qu'à l'occasion de la distribution des prix, il devait être rappelé utilement aux personnes n'ayant pas fait sur ce sujet des études spéciales, c'est-à-dire au plus grand nombre, l'histoire de l'organisation, en France, de l'enseignement populaire et l'importance de cet enseignement. C'est cet historique que je vais faire ... bien entendu, aussi sommairement, aussi rapidement que possible.*

De tous temps, depuis les plus anciennes civilisations jusqu'à l'actuelle, l'instruction a été et est encore considérée comme l'arme la plus puissante pour la libération comme pour l'asservissement des peuples.

Aussi, tour à tour, conquérants, fondateurs de religions, chefs d'états ou pontifes des cultes, se sont-ils disputés cette arme en vue de servir leur politique avouée ou dissimulée.

Un petit événement que vous connaissez tous, venant actuellement à l'appui de cette théorie, la confirme et la rend parfaitement compréhensible... c'est la lutte engagée entre le pape et Mussolini qui se disputent officiellement, publiquement cette fois, ce qu'ils appellent leurs droits sur l'éducation des enfants.

Et, fait à noter, le pape au nom de l'Eglise, Mussolini au nom du pouvoir absolu et des droits de l'Etat qu'il prétend incarnés dans le fascisme sont d'accord sur un point : la négation des droits de la famille sur l'éducation de l'enfant. Et cela – alors que chez nous l'Eglise et la réaction se servent justement, de ce qu'ils appellent le droit du père de famille pour contrôler, contrecarrer, attaquer cette école laïque qui se contente pourtant, selon l'esprit vraiment laïque, de distribuer l'enseignement des vérités scientifiques aux enfants sans s'occuper de savoir si leurs familles sont protestantes ou juives, catholiques ou libre penseuses.

Le véritable défenseur du droit des familles sur les enfants ce n'est donc pas l'éducateur placé par l'Eglise à l'école libre, c'est l'admirable personnel enseignant, honneur de notre République, dont le devoir est de rester neutre vis-à-vis de toutes les croyances et qui n'a jamais failli à ce devoir.

Mais après cette parenthèse [que] les circonstances actuelles commandaient, revenons en arrière... sans plus nous attarder.

Quand, après leur conquête des Gaules, les Romains voulurent affermir leur domination sur des pays où ils apportaient leur civilisation, ils s'emparèrent de l'instruction. La première école qu'ils fondèrent fut celle d'Autun puis il en fut créé sur tout le territoire. On y enseignait le latin, la législation, les sciences romaines et aussi les lettres grecques et latines.

La Gaule barbare s'assimilait ainsi la civilisation de ses conquérants et aussi ce que ces derniers avaient eux-mêmes, préalablement acquis de la civilisation grecque.

Mais quelqu[e] ait été l'effort des Romains pour développer puis pour maintenir les écoles qui s'appelèrent d'abord municipales, puis impériales, elles ne résistèrent pas à la poussée du Christianisme et à la décadence intérieure de l'empire. A leur place s'élevèrent des écoles appelées « cathédrales » ou « épiscopales » parce que chaque siège épiscopal avait la sienne.

Mais, de ces écoles l'enseignement des civilisations, des législations, des lettres, des sciences disparut. Peu à peu elles devinrent des sortes de séminaires où l'on formait surtout des lecteurs et des chantes pour les églises. L'enseignement des sciences, des lettres ne fut plus donné que dans les écoles monastiques et les moines se le réservèrent. La théologie était la base de l'enseignement. Les autres sciences n'y étaient étudiées que sous le point de vue de leurs rapports avec celle-ci. Elles eurent, néanmoins, ces écoles monastiques, un certain rayonnement puis, elles connurent à leur tour la déchéance quand la plupart des fiefs ecclésiastiques furent conquis par des seigneurs laïques.

Ce fut Charlemagne qui les restaura et en modifia l'esprit en exigeant que des laïques y soient admis et instruits « selon la capacité de chacun ». L'écrit par lequel il notifiait au pouvoir ecclésiastique cette décision est, sous une forme enveloppée, une sévère critique de la façon dont les moines comprenaient l'enseignement, et c'est aussi la constatation de l'ignorance dans laquelle ils vivaient eux-mêmes. Et Charlemagne synthétisait sa pensée et ses intuitions en écrivant : « quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire. »

Les écoles dès lors se multiplièrent. Il n'y eut plus de séparation entre la société civile et la société religieuse. Des écoles d'enfants furent fondées dans de nombreuses paroisses et l'Eglise, taxée d'obscurantisme, se fit dispensatrice de lumière en vertu de ces paroles de l'Écriture dont se réclama habilement l'un des principaux évêques de l'époque : « Ceux qui auront été savants brilleront comme les feux du firmament ; et ceux qui en auront instruit plusieurs luiront comme les étoiles dans toute l'éternité. »

Belles paroles, incontestablement. Mais, alors, que contenaient-elles ? Quelles vérités enseignait, répandait l'Eglise ? Où en puisait-elle les arguments ? L'histoire avait été si habilement faussée, la science si habilement asservie aux besoins de la cause religieuse par les moines travaillant en toute sécurité dans l'ombre des monastères à détruire, à falsifier les textes, ou à en composer d'apocryphes, qu'il n'y avait non seulement aucun danger mais qu'il y avait intérêt pour l'Eglise à dispenser l'enseignement de vérités historiques et scientifiques truquées et pour longtemps incontrôlables.

Et il a fallu des siècles, il en faudra d'autres encore peut-être, il a fallu et il faudra encore bien des efforts des chercheurs et des savants pour dégager l'histoire et la science des inexactitudes dont elles furent volontairement encombrées à l'époque où par exemple il était défendu à un Galilée d'enseigner la rotation de la terre parce que l'Eglise enseignait qu'un nommé Josué – dont l'existence d'ailleurs est problématique – avait sur l'ordre de Dieu sans doute, arrêté le soleil dont l'immobilité a été, depuis, scientifiquement et incontestablement établie. Quant aux libertés volontairement prises avec l'histoire, ne suffit-il pas pour en donner un aperçu, de constater par exemple que l'histoire des fameuses persécutions dont furent victimes les premiers chrétiens devenus des martyrs selon les textes, les documents sortis des monastères, est encore enseignée aujourd'hui alors qu'il n'a jamais été possible de retrouver le moindre document, le moindre texte authentique permettant d'affirmer que des persécutions ont seulement existé !

Des constatations de ce genre sont faites, il faut l'avouer, pour donner quelque raison à certains éducateurs modernes qui prétendent que l'enseignement de l'histoire tel qu'on le comprend encore ne devrait pas figurer au programme de l'enseignement parce que la vérité historique est difficile à établir, que les gouvernements, les religions l'ont toujours modifiée ou faussée selon les besoins de leur cause et qu'il faut pour s'y reconnaître une puissance d'observation et de discernement dont aucun enfant, aucun adolescent n'est capable.

C'est là une théorie qui peut se défendre à une époque où il ne se passe guère de jours sans que des expériences, des documents nouveaux ne viennent modifier nos connaissances scientifiques ou historiques.

Les fils de Charlemagne continuèrent l'œuvre de leur père. Sous leur règne le nombre des écoles ne cessa de s'accroître mais, en réalité, leur enseignement était réservé à une élite. Il commença à s'étendre au peuple tout entier d'abord sous le régime des corporations qui s'intéressèrent à l'instruction manuelle et aussi intellectuelle des apprentis, puis sous la Renaissance « mouvement intellectuel et artistique qui substitua aux idées et aux formes du Moyen âge des idées et des formes nouvelles. La croyance ne fut plus légitimée par l'autorité, mais par la critique. Cette révolution fut d'abord, un mouvement aristocratique ; mais la récente découverte de l'imprimerie propagea l'instruction et les idées nouvelles dans toutes les classes de la société. »

Il faut noter que c'est également après la découverte de l'imprimerie que l'instruction des femmes jusqu'alors inexistante commença à s'organiser et que c'est la Réforme qui lui donna une impulsion considérable.

Réforme !

On entend par ce nom, vous le savez, le mouvement religieux et politique qui au milieu du 16<sup>e</sup> siècle a brisé l'unité catholique et soustrait à l'obéissance traditionnelle de l'Eglise la plupart des pays du nord.

Michelet écrit à ce sujet : « L'école est le premier mot de la Réforme qui écrit en tête de sa révolution ce devenir de l'école publique : enseignement universel dans les écoles de garçons et de filles, écoles gratuites où tous s'assoient : riches et pauvres. »

L'impulsion est donnée... On tâchera bien, dès lors de détourner le courant mais on ne l'arrêtera plus.

Des maîtresses laïques apparaissent. Des laïques pieuses fondent des écoles... sous la surveillance, bien entendu, et avec l'autorisation de l'évêque ou du curé. Puis au

17<sup>e</sup> siècle, nouvel effort, nouvelle restauration catholique. A l'exemple de la Réforme qui a développé l'instruction populaire, des écoles catholiques furent fondées. François de Sales qui prit une grande part à cette restauration a dit à ce propos : « C'est par la science et le savoir que cette misérable 'Réforme' nous a surpris. » Dès lors le catholicisme et le protestantisme furent aux prises pour se disputer la dispense de l'instruction...

Mais cette instruction qui resta facultative pendant tout l'Ancien régime, cessa pourtant de l'être pendant un certain temps pour une certaine catégorie de citoyens. Quand l'Edit de Nantes qui laissait aux protestants le droit de pratiquer et d'enseigner la religion réformée fut révoqué - l'instruction catholique fut obligatoire pour les enfants protestants que l'on enlevait à leur famille et que l'on instruisait dans le but de leur faire oublier leur religion en leur apprenant le catéchisme et l'histoire sainte.

Tout un mouvement d'éducation populaire se produisit au 18<sup>e</sup> siècle avec les philosophes qui s'intéressèrent particulièrement à l'éducation des filles et ont préparé les étapes qui nous ont conduits à l'égalité des enfants du peuple devant l'éducation élémentaire.

Ne pas oublier qu'à cette époque l'Eglise et l'Etat défendaient les écoles mixtes. Le mélange des sexes, l'admission, notamment par une maîtresse, d'un garçon à son école étaient punis d'excommunication... sans compter les amendes, retraits d'emplois, etc.

L'école sous l'Ancien régime n'était pas, pour l'écolier, un séjour enchanteur !

Dans des locaux de fortune, granges, écuries, caves d'où le plus élémentaire confort était exclu et où se tenait l'école, les punitions corporelles occupaient une place importante dans le système éducatif !

Les longues stations à genoux, la fêrule, le martinet, même la séquestration avec privation de nourriture étaient d'usage courant, d'usage régulier. Il fallut la Révolution et un décret de la Commune de Paris en 1793 pour que l'usage du fouet soit aboli.

Il convient peut-être de le rappeler aux « bien pensants » actuels qui ne manqueraient certainement pas de jeter les hauts cris si dans un mouvement d'énervement ... l'instituteur ou l'institutrice ... laïque ... d'aujourd'hui se permettait d'effleurer du plus inoffensif soufflet les joues d'un enfant exaspérant.....

La Révolution, et c'est là l'un de ses titres de gloire, a compris qu'afin que les idées de Liberté, d'Egalité, de Fraternité puissent se répandre, il fallait que tous les citoyens fussent éclairés et instruits.

Le 4 septembre 1791 une loi prescrivait qu'il serait créé une instruction publique obligatoire commune à tous les citoyens et gratuite à l'égard des parties de l'enseignement indispensable à tous les hommes. Les enfants âgés de plus de 6 ans et de moins de 8 ans devaient fréquenter l'école au moins pendant trois années consécutives et des peines sévères étaient édictées contre les parents ou tuteurs qui ne se seraient pas conformés à cette loi.

Ce principe de l'obligation fut sanctionné par une loi votée le 17 novembre 1794 sur un rapport de Lakanal. Cette loi décidait que les « jeunes citoyens n'ayant pas fréquenté l'école seraient examinés publiquement à la fête de la jeunesse et que, s'ils étaient reconnus ne pas avoir les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seraient écartés, jusqu'à ce qu'ils les eussent acquises, de toutes les fonctions publiques. »

Comme corollaire de cette obligation, la loi de 1794 créait en même temps la gratuité de l'enseignement primaire.

Enfin, une loi du 24 octobre 1795 créait des écoles primaires dans chaque canton et des écoles centrales dans chaque département.

Il faut remarquer et rappeler que la Révolution posa de suite le principe d'une instruction populaire devant être la même pour les filles et pour les garçons.

Dans son projet d'Education populaire sous l'Assemblée Constituante, Lebrun a écrit :

« On ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix des vérités et dans la manière de les prouver.

Le défaut d'instruction des femmes introduirait dans les familles une inégalité contraire à leur bonheur. Les hommes conserveront mieux les avantages de l'instruction s'ils trouvent dans les femmes une instruction à peu près égale à la leur.

L'enseignement sera donné en commun et confié à un même maître, indifféremment de l'un ou l'autre sexe; cette réunion est utile aux mœurs, loin de leur être dangereuse.

Elle est favorable à l'émulation et en fait naître une qui a pour principe les sentiments de bienveillance et non des sentiments personnels. »

Et à son tour, Lakanal proposait : « Voulez-vous donner à la Patrie des citoyens vertueux ? ...donnez aux femmes une éducation républicaine. »

Le Peletier, Romme, Y. Chénier préconisèrent également pour les filles une instruction égale à celle des garçons, tous avec des arguments qui pourraient servir aujourd'hui encore aux protagonistes de l'école mixte.

Napoléon 1<sup>er</sup> n'était pas partisan de l'enseignement populaire. Cela se comprend car il avait quelques raisons de craindre le développement de l'esprit critique des citoyens et qu'il pensait vraiment, ainsi que l'en accuse Chateaubriand, que « quand on veut mettre le cheval à la meule on commence par lui bander les yeux ».

Napoléon ne continue donc pas l'œuvre que la Révolution, aux prises avec d'innombrables difficultés avait à peine eu le temps d'ébaucher.

Sous son règne le budget impérial ne prévoyait, pour l'instruction primaire, qu'une somme dérisoire de 4.200 francs - mise à la disposition des Frères de la doctrine chrétienne.

Mais peut-être devons-nous être moins sévères pour Napoléon sur ce point, étant donné qu'une statistique qui n'est pas vieille puisqu'elle a paru ce matin même dans les journaux nous apprend que pour les dépenses consacrées actuellement à l'enseignement public pour les différents Etats, alors que la Suisse, petit pays, vient au 1er rang, la France grande nation ne vient, hélas! qu'au 16<sup>e</sup> !

Que ne peut-on en dire autant de son budget de guerre et de l'armement !

Mais revenons à Napoléon pour constater que sous son règne les petites écoles furent négligées... Elles étaient d'ailleurs soumises directement à la surveillance des maires, des sous préfets et des préfets et comportaient selon les principes de l'université domestiquée:

1. les préceptes de la religion catholique

2. la fidélité à l'empereur et à sa dynastie....

Sous la Restauration des tentatives d'amélioration produisirent quelques bons résultats bientôt étouffés par l'influence congréganiste.

Ce fut la révolution de 1830 qui remit à l'ordre du jour la question de l'éducation nationale qui ne devait plus cesser d'occuper l'attention des législateurs.

Il faut reconnaître en toute justice que le gouvernement monarchiste de Louis Philippe comme le gouvernement impérialiste de Napoléon III apportèrent quelques pierres utiles à ce monument admirable d'instruction populaire dont la 3<sup>e</sup> République allait avoir l'honneur de couronner l'édification.

De grands ministres comme Guizot sous Louis-Philippe, comme Victor Duruy sous Napoléon III prirent en faveur de l'école primaire et de la création d'écoles primaires supérieures de précieuses initiatives que la loi Falloux vint malheureusement entraver au lendemain de la Révolution de 1848.

Elle instaurait, cette loi Falloux, un état de chose déplorable.

C'était notamment la destruction des Ecoles Normales

La suppression de la hiérarchie universitaire

L'admission des congrégations religieuses non autorisées et particulièrement des Jésuites.

Une place importante réservée aux évêques dans les conseils de l'instruction publique.

L'Eglise redevenait maîtresse de l'école!

Au commencement de la 3<sup>e</sup> République, malgré les efforts de Jules Simon, cette situation ne fut pas modifiée.

Mais la masse des citoyens commençait à s'intéresser à la question. Elle comprenait et appréciait mieux les bienfaits de l'instruction et la nécessité d'en faire bénéficier tous les Français.

A l'instigation de Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'Enseignement, une pétition en faveur de l'Instruction obligatoire circula... Elle recueillit un million deux cent soixante sept mille signatures !

C'est à la suite de ce mouvement que l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque fut définitivement créé en France !

L'histoire des grandes lois organiques votées de 1881 à 1886 grâce à l'énergie, à la ténacité, à la clairvoyance de Jules Ferry, ce grand homme d'Etat qui connut de son vivant toutes les persécutions, toutes les amertumes, toutes les injustices et vers qui monte, aujourd'hui, l'hommage reconnaissant de la France tout entière, cette histoire dépasserait le cadre de cette causerie.

Je recommande à ceux qui veulent la bien connaître un petit livre nouvellement paru dont l'auteur est M. Salzedo, avocat, ancien secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, livre impartial et très documenté.

Toutes les péripéties des luttes que dut subir et que subit encore l'école primaire laïque et obligatoire y sont rapportées aussi clairement qu'y sont expliquées les raisons de cette obligation et de cette laïcité dont l'utilité, aujourd'hui, ne peut plus être contestée par personne et de laquelle l'Eglise elle-même qui en France porte maintenant son effort sur l'enseignement secondaire, a fini par s'accorder avec cette souplesse, ce sens des réalités qui lui sont habituels et que le grand Jaurès a si magistralement exposés dans les inoubliables discours qu'il prononça à la chambre les 21 et 24 janvier 1910 pour défendre les principes de laïcité et l'enseignement.

Il y montre l'Eglise forcée de transiger avec la vie, se ralliant aux idées qu'elle avait d'abord exclues ou abandonnées, et « l'absolu chrétien et catholique obligé, de génération en génération, à composer, à transiger avec une réalité sociale et intellectuelle qui le débordait ».

\*  
\* \*

Messieurs,

Notre admirable personnel enseignant a montré, dans la lutte acharnée menée contre lui par les adversaires de l'école laïque, un courage à toute épreuve et, si l'on en arrive enfin à lui reconnaître dans l'Etat la place honorée qu'il doit y occuper il faut reconnaître aussi qu'il fut bien longtemps sans trouver, auprès des pouvoirs publics, l'appui moral et les avantages matériels que son grand rôle social lui donnent le droit d'exiger. En but à toutes les suspicions, à toutes les critiques, à toutes les attaques, à toutes les calomnies, on a exigé de lui, toutes les qualités, toutes les sciences, tous les dévouements, tous les renoncements sans aucune compensation appréciable et cependant que son travail, ses responsabilités ne cessaient d'augmenter.

Car il ne suffit plus, maintenant que l'instituteur, que l'institutrice donnent l'enseignement il leur faut encore faire aimer l'école, la rendre attrayante, faire qu'elle ne soit pas seulement pour l'enfant l'endroit où il apprend mais l'endroit où il se plaît. Pour arriver à ce résultat que de peine dépensée, que d'initiatives à prendre, quel surcroît de travail !

Promenades instructives, conférences, cinémas, organisations de fêtes enfantines – dont la belle fête d'aujourd'hui est un exemple – sports, enseignement ménager, agricole, cantines et du point de vue professionnel, participation à la plupart des œuvres péri-scolaires, que reste-t-il, après cela, à l'instituteur, à l'institutrice, pour se reposer et pour vivre leur vie familiale?

« L'école publique est le berceau de la cité » a écrit le philosophe Vacherot... Notre pays n'aura jamais assez de reconnaissance pour les éducateurs. Mais il ne suffit pas d'admirer ces anges gardiens, il faut aussi les aider dans leur tâche. Des organismes tels que les commissions scolaires, les caisses des écoles, les cantines scolaires, l'œuvre du trousseau à l'école, l'enseignement professionnel, ménager, agricole, le cinéma, les bibliothèques, les musées, les caisses d'épargne, les mutualités scolaires et d'autres encore ont été créés dans ce but. Il importe dans l'intérêt général de les développer.

Je ne cite qu'en dernier celui de ces organismes qui, en fait est au premier rang de ces activités péri-scolaires : la délégation cantonale, parce que j'en veux dire l'importance généralement trop ignorée – surtout des parents et que met parfaitement en lumière dans son ouvrage que j'ai déjà cité M. Salzedo. L'institution de la délégation cantonale est ancienne. Elle date de 1850 mais fut surtout organisée par la loi du 30 octobre 1886 qui faisait du délégué cantonal le prolongement, en quelque sorte, du conseil départemental, « chargé d'inspecter et de surveiller les écoles à sa place et en son lieu »... fonctions qu'il ne faut pas confondre, pourtant, avec celles de l'Inspecteur Primaire.

Les délégués cantonaux n'ont point à connaître, en effet, des intérêts généraux de l'école ni de la valeur de son enseignement. Mais leurs fonctions doivent s'étendre à tous les intérêts moraux des enfants. Ils sont, au surplus, les représentants de la famille dans l'école.

Dans une circulaire demeurée célèbre et qui porte la date du 10 juillet 1895, M. Poincaré après avoir défini parfaitement le rôle du délégué cantonal ajoutait : « Un bon délégué cantonal est le témoin le mieux placé pour suivre les effets de l'école sur l'écopier, car il les suit hors de la classe. Il constate si les enfants ont pris à l'école et gardent dans la vie quotidienne des habitudes d'ordre, de politesse, de respect, de travail, si les leçons de morale qu'ils reçoivent sont restées à la surface ou ont pénétré. Il peut remarquer où leur éducation laisse à désirer, recueillir les observations, les plaintes des familles ou, au contraire, témoigner de leur satisfaction.

Il peut parler aux enfants et il peut parler d'eux, non en professeur mais en ami de leurs parents. Il doit faire un effort pour aider le pays à tirer pleinement parti des institutions scolaires dont la République l'a doté. »

Le rôle du délégué cantonal n'est donc point un rôle purement honorifique. Il peut être d'importance et c'est pourquoi il ne devrait être loyalement accepté et exercé que par de vrais amis de l'école laïque, ayant à cœur de travailler à son succès et à sa grandeur.

Si l'on n'est pas partisan, si l'on n'est point ami de l'école laïque comment peut-on conseiller sa fréquentation, expliquer aux familles récalcitrantes que pour elles envoyer les enfants à l'école c'est non seulement accomplir un devoir sacré, c'est faire un placement des plus avantageux.

Alors que l'on plaçait au premier rang les gloires militaires Napoléon a dit, paraît-il, que chaque simple soldat portait dans sa giberne un bâton de maréchal.

Aujourd'hui c'est un billet d'accès aux plus hautes fonctions, aux postes les plus élevés que tout écopier a dans son cartable. Il faut sans cesse le rappeler aux enfants.

Des hommes d'opinions variées mais de valeur incontestable comme Herriot, comme Briand, comme Doumer pour ne citer que ceux-là, sortent de l'école communale, de l'école primaire où ils furent élèves assidus. Aucun d'eux n'ayant renié sa modeste origine. On peut dire sans les blesser que la mère d'Herriot, cuisinière, le père d'Aristide Briand, petit débitant hôtelier, les parents de Paul Doumer, simples ouvriers, auraient vraiment perdu quelques avantages s'ils avaient empêché leur fils de suivre régulièrement l'école pour les aider à éplucher des légumes, à rincer des bouteilles ou à faire leurs courses.

Mais les intérêts particuliers ne doivent pas seuls être servis par l'école ou la servir. C'est l'intérêt général qui, aujourd'hui est en jeu. Il faut défendre, aimer l'école laïque parce que l'on y enseigne le vrai patriotisme : celui qui consiste à aimer son pays sans haïr les autres et à porter haut son drapeau.

Non le drapeau que le militaire prétend à tort être son emblème, mais le drapeau emblème de tout ce qui fait la grandeur d'un pays, synthèse de ce qu'il produit de plus beau la science, l'art, l'amour de l'Humanité, de la paix. (Après nos revers de 1871 on a dit : c'est l'instituteur allemand qui a gagné la guerre et l'Allemagne intellectuelle en a tiré une certaine fierté. Que l'instituteur français ait depuis pris une revanche militaire peu importe...

Ce qu'il faut c'est que dans un avenir prochain, l'Europe tout entière, unie et apaisée puisse dire : c'est l'instituteur, c'est l'école de France qui ont gagné la paix ! )

Dans deux jours la France va célébrer sa fête nationale.

La date du 14 juillet a été choisie, personne ne l'ignore, pour commémorer la prise de la Bastille, c'est-à-dire la destruction de la forteresse qui symbolisait tout ce qui formait la raison d'être de la Révolution : l'arbitraire, le despotisme, l'injustice...

Mais s'ils ont réussi à détruire une prison de pierre, ils ont laissé debout une forteresse plus redoutable encore à laquelle ils se sont aussi attaqués sans qu'un succès complet ait couronné leurs efforts. C'est la forteresse où s'abritent les puissances mauvaises et d'où partent pour l'asservissement des peuples et des individus : l'ignorance qui vient dominer, opprimer, asservir. Qu'ils s'appellent Eglise(s), empereur ou roi, qu'ils soient simplement mauvais chef ou mauvais patron [ils] n'ont pas à leur service de meilleure arme que l'ignorance.

C'est elle qui engendre les haines entre les peuples et les individus, elle qui divise les familles et qui fait malgré les grands principes les hommes inégaux en droits.

C'est l'ignorance qui divise les hommes de même race en castes et en classes.

J'estime qu'il est de mauvaise tactique de combattre les défauts gros de conséquences uniquement chez des adversaires sans reconnaître leurs qualités et leurs efforts quelque en puissent être leurs fâcheux résultats.

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire » proclame le vers célèbre.

A lutter sans effort on triomphe sans gloire pourrait-on dire de la lutte de la république pour la laïcité ; l'enseignement de l'universalité de la nation doit être d'autant plus admiré qu'elle leur a causé plus d'effort.

S'il fallait citer la longue liste des « fils de leurs œuvres » ayant pensé à l'école primaire, à l'école laïque à l'école gratuite [qui sont] les premiers éléments de leur succès !

Pensez à cela, pères de famille pour lesquels la tâche est souvent bien lourde et qui, aux champs, à l'atelier, à l'usine trouvez bien de vous faire si peu que ce soit seconder par vos fils qui pour cela manquent l'école et seront plus tard des ignorants c'est-à-dire des malheureux.

Pensez à cela mamans pour qui le travail domestique, le métier mal payé sont souvent si pénibles et dites vous qu'en échange de l'aide bien minime que peut apporter une fillette dans un ménage et en l'empêchant d'aller à l'école vous la privez peut-être d'une fortune, vous vous privez peut-être du bien être de vos vieux jours, vous privez peut-être l'humanité d'un Pasteur ou d'une Curie...